

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN  
  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SESSION ORDINAIRE**  
*Séance du 28 juin 2021*

**N°100/06/2021 : PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION COMMUNALE  
DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ANNEE 2020**

*L'an deux mille vingt et un, le lundi 28 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis à l'espace Valorem – 95 Grande rue Sapiac, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 22 juin 2021.*

**Présents : 38**

Mesdames, Messieurs, Axel de LABRIOLLE, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Philippe BECADE, Clarisse HEULLAND, Claude JEAN, Véronique LAGARRIGUE, Daniel BORY, Pauline FORESTIE, Khalid LAABID, Nadia CHEKLIT, Sabine SI BELKACEM-CONDAMINES, Jean Martial DEJEAN, Nadine BON, Philippe FASAN, Muriel GIANOLA, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Daniëlle AMOUROUX, Gérard CATALA, Bernard BOUTON, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Anne-Marie GRIMAL, Sophie LARAN, Fabrice MIEULET, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Arnaud MOURGUES, Solal GEA, Jeannine MEIGNAN, Michel CAPPELLETTI, Rodolphe PORTOLES, Jacques ZAMUNER, Sandrine LAGARDE, Arnaud HILION, Laetitia DESGUERS, Valérie CAURO

**Pouvoirs : 10**

Mesdames, Messieurs Marie-Claude BERLY à Philippe BECADE, Jean-Pierre FOISSAC à Bernard BOUTON, Angèle LOUCHART à Annie GUILLOT, Marie-Agnès DETAILLEUR à Valérie CAURO, Mathieu PERGET à Daniel BORY, Quentin SUCAU à Arnaud MOURGUES, Ambre LOPEZ-GIMENEZ à Solal GEA, Olivier FOURNET à Arnaud HILION, Stéphane GONZALEZ à Laetitia DESGUERS, Lucie FOURNEL à Jacques ZAMUNER

**Absent : 1**

Madame, Monsieur Andréa CARO

**Monsieur Jean Martial DEJEAN donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

L'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rend obligatoire, pour les communes de plus de 10 000 habitants, la mise en place d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la Ville de Montauban a été créée en application de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, par délibération du conseil municipal en séance du 5 juillet 2020.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux est présidée par le Maire ou son représentant et est constituée des membres suivants :

- Mme BERLY
- Mme DETAILLEUR
- M. SUCAU
- M. FOISSAC
- M. PORTOLES

- Un représentant de l'Association « UFC – Que Choisir »
- Un représentant de l'AFOC 82

Cette commission est consultée pour avis pour :

- tout projet de délégation de service public,
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière,
- tout projet de partenariat.

Elle a pour but d'examiner également :

- les rapports établis par les délégataires de service public,
- le rapport sur la qualité et le prix du service public de l'eau,
- le ou les bilans d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,
- le rapport établi par le co-contractant d'un partenariat public-privé.

L'article L1413-1 du C.G.C.T dispose que « *le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante (...) un état des travaux réalisés par cette Commission au cours de l'année précédente* ».

La Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Ville de Montauban s'est réunie deux fois au cours de l'année 2020, sous la présidence de Monsieur Jean Martial DEJEAN.

**Le 1er octobre 2020** – salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville – pour y examiner les rapports annuels 2019 suivants :

- Exploitation et gestion d'un centre d'initiation et d'entraînement au Golf
- Exploitation d'un complexe sportif et tennistique
- Exploitation du crématorium de Montauban
- Exploitation de la fourrière automobile
- Construction et exploitation d'un réseau de chaleur
- Exploitation du réseau de distribution de gaz naturel
- Exploitation du réseau câblé de vidéocommunication
- Régie municipale de la Cuisine centrale
- Rapport sur le prix et la qualité de l'eau
- Exploitation du marché gare

**Le 19 novembre 2020** – salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville – pour y examiner les rapports annuels 2019 suivants :

Partenariat public privé pour la construction du complexe aquatique INGREGO  
Délégation de service public pour l'exploitation d'un complexe aquatique INGREGO

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- prendre acte du bilan des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux effectués en 2020, tel que présenté.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

**PREND ACTE**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**05 JUIL. 2021**

De sa publication et/ou affichage le : **05 JUIL. 2021**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 28 juin 2021

Maire,  
Axel de LABRIOLLE



